

PRAIRIES ET PÂTURAGES SECS

Richesse et diversité dépendent des agriculteurs

La production de lait est le principal secteur d'activité dans la vallée de l'Intyamou, en Gruyère. Mais l'entretien des prairies riches en espèces prend de plus en plus d'importance. Un projet de mise en réseau des surfaces de compensation écologique encourage les agriculteurs à agir dans ce domaine.



Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)

« Les plantes que nous considérons autrefois comme de mauvaises herbes, nous les protégeons maintenant comme des espèces rares », explique Laurent Borcard, cultivateur à Grandvillard (FR) et président du Mouvement agricole de l'Intyamou, le groupement qui réalise le projet de mise en réseau au

sens de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE, voir page 22).

L'Intyamou est une vallée de montagne, raide et assez difficile à exploiter. La principale activité agricole de la région est la production de lait destiné à la fabrication du gruyère. Les prairies du fond sont exploitées intensivement, tandis que les alpages sont de moins en moins pâturés.

Un bonus financier pour la mise en réseau

Le projet de mise en réseau OQE de l'Intyamou concerne 118 hectares de surfaces de compensation écologique: prairies et pâturages extensifs, pâturages peu intensifs, surfaces à litière, haies et bosquets champêtres ainsi qu'arbres fruitiers haute-tige – en tout 8 % de la surface agricole utile.

Trente-cinq agriculteurs participent au projet. « L'attrait était d'abord financier, même si l'aspect écologique a aussi joué un rôle », admet Laurent Borcard. En plus des paiements directs, la Confédération alloue un bonus de 500 francs par hectare pour la mise en réseau de surfaces de compensation.

Plusieurs prairies et pâturages secs (PPS) d'importance nationale sont intégrés dans le projet. Pour ces terrains de grande valeur écologique, les paysans peuvent conclure en outre avec le canton un contrat d'exploitation en vertu de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN). M. Borcard nous cite l'exemple de « La Praz », une surface PPS de 40 ares, qu'il fauche au début de l'été et où il fait brouter ses chèvres en automne: « Le contrat LPN me dédommage pour la perte de revenu et les conditions de travail difficiles sur ce pâturage très raide. » Le canton lui verse 850 francs par an.

Les conflits sont inévitables

Le Mouvement agricole de l'Intyamou, responsable du projet de mise en réseau, se charge aussi de contrôler les mesures d'exploitation convenues. « Le moindre terrain plat est exploité intensivement dans la vallée. Les conflits entre l'agriculture et la protection de la nature sont donc inévitables », explique Laurent Borcard. Le purinage des surfaces de compensation écologique extensives est un problème régu-

Sites prioritaires

L'ensemble du périmètre du projet OQE de l'Intyamou est situé à l'intérieur du site prioritaire PPS du même nom. Selon le projet d'ordonnance sur les PPS, les cantons peuvent délimiter ces surfaces. Les sites prioritaires comprennent au moins un objet d'importance nationale, mais englobent aussi les habitats limitrophes tels que les lisières claires. Cette délimitation permet de prendre des mesures de protection de grande envergure, qui peuvent aussi aider les espèces exigeantes nécessitant beaucoup d'espace.



Eva Styner (en haut), Guido Masé

Des couleurs chatoyantes: pré à nard (en haut) et prairie semi-sèche (en bas), deux variantes de prairies et pâturages secs.

Les cantons définissent les exigences

L'*ordonnance sur la qualité écologique (OQE)* permet de revaloriser des paysages cultivés par plusieurs exploitants. En plus des fonds versés par la Confédération pour les surfaces de compensation écologique, les agriculteurs peuvent recevoir à certaines conditions des indemnités pour la qualité écologique et la mise en réseau.

Les exigences concernant la qualité écologique sont définies par les cantons. Les parcelles doivent abriter un certain nombre de plantes typiques des prairies et pâturages riches en espèces. Le potentiel biologique régional est pris en compte: les normes ne sont pas les mêmes en montagne qu'en plaine, au nord des Alpes qu'au sud.

Les contributions pour la mise en réseau de surfaces de compensation écologique sont allouées si l'exploitation est conforme aux directives fixées dans un projet régional approuvé par le canton.

lier. « Les conséquences sont claires: nous signalons toute infraction aux services compétents. Aucune contribution n'est versée si les surfaces définies dans le contrat ne sont pas exploitées correctement. »

En empilant des tas de pierres et de branches, en laissant intactes des bandes herbeuses ou en entretenant les haies, les agriculteurs de l'Intyamon

LIEN

www.environnement-suisse.ch > Thèmes
> Prairies sèches

ont beaucoup appris. Et qui connaît mieux les besoins des espèces animales et végétales menacées intervient plus volontiers en leur faveur: « C'est que nous tenons à ce que tout soit à sa place sur nos prairies! »

Le plaisir d'aider la nature

« Le noyau dur du groupe participe activement au projet. Beaucoup de paysans agissent par conviction et appliquent les mesures avec enthousiasme », se réjouit Jacques Studer, biologiste de Fribourg. « Il n'est pas rare de les croiser munis de jumelles,

fiers de raconter ce qu'ils ont observé. » M. Studer conseille les agriculteurs gruyériens et les aide à réaliser le projet OQE et d'autres projets de protection de la nature.

■ Christine Caron-Wickli

INFOS

Christine Gubser
Section Espèces et biotopes
OFEV
031 322 99 80
christine.gubser@bafu.admin.ch





Gaby Volkart

Pâturage sec « Les Dovalles » dans l'Intyamon. L'orchidée rose au premier plan est un orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*). Dans la vallée, le village d'Albeuve (FR).

Le paradis des papillons

Azuré du serpolet
(*Maculinea arion*)

(*hjb*) Les prairies et pâturages maigres et secs comptent parmi les milieux les plus riches en espèces botaniques. Une grande partie des graminées et des plantes à fleurs – dont quelques orchidées – ne peuvent survivre ailleurs. Deux cinquièmes de toutes les espèces typiques des PPS figurent sur la liste rouge. Rien d'étonnant à cela: on estime qu'en 60 ans, 98 % de leurs habitats ont disparu.

Les PPS jouent également un rôle déterminant pour de nombreux insectes. Sur les 203 espèces de papillons diurnes de Suisse, 79 passent au moins une partie de leur vie dans une prairie ou un pâturage sec – à l'état de chenille, de chrysalide ou d'imago. Les proportions sont les mêmes pour les grillons.

L'inventaire des prairies et pâturages secs d'importance nationale est actuellement en consultation. Le projet comprend 3143 objets d'une superficie totale supérieure à celle du lac

de Morat. Les critères de sélection principaux sont la végétation, la surface ainsi que la présence de structures telles que taillis isolés, haies d'épines, murs en pierres sèches ou surfaces incultes, qui sont essentielles pour la faune de ces lieux. Parmi les objets PPS, 63 % sont pâturés, 15 % sont des prairies de fauche et 12 % sont en jachère.

Protéger les PPS, c'est les exploiter de façon adéquate: les prairies doivent être fauchées et les pâturages ont besoin du bétail, sans quoi la végétation se développe naturellement et la forêt recolonise les surfaces défrichées. L'exploitation est réglée contractuellement avec les agriculteurs. Ceux-ci s'engagent avant tout à renoncer aux engrais et à faucher au maximum deux fois ou pratiquer un pacage extensif.

Flambé (*Iphiclides podalirius*)